

CHAMPIONNAT CORSAIRE SERIE



26-27-28 septembre 2025 — Yvonand

INSTRUCTIONS DE COURSE

Version 2025.09.17

1 RÈGLES

- 1.1 La régate sera régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 1.2 Les prescriptions suivantes de SWISS SAILING peuvent être téléchargées depuis <https://www.swiss-sailing.ch/fr/documents>:
 - [Les prescriptions de SWISS SAILING relatives aux RCV](#)
 - Directives d'application des réglementations 19 (Admissibilité), 20 (Publicité) et 21 (Anti-dopage) de World Sailing.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents sont affichés sur le tableau officiel situé sur la baie vitrée du club house.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 3.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée avant **08h30**.
- 3.2 Tout changement dans le programme des courses sera affiché avant **19h00** la veille.

4 SIGNAUX FAITS À TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mât situé au Club house du CNTY.
- 4.2 Quand le pavillon « **Aperçu** » est envoyé à terre, « **1 minute** » est remplacé par « **pas moins de 30 minutes** » dans *Signaux de course : Aperçu*.

5 PAVILLONS DE CLASSE

- 5.1 Corsaire 
- 5.2 Musto Skiff Pavillon blanc

6 ZONE DE COURSE

La zone de course est située à proximité du port d'Yvonand.

7 LES PARCOURS

Le schéma dans l'**annexe A** illustre le parcours, incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

8 MARQUES

8.1 Marques 1a et 2 sont des bouées cylindriques oranges.

8.2 Marque 1 : bouée cylindrique rouge.

8.3 Marque F : bouée cylindrique bleue.

9 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Des bouées sphériques jaunes marquent des zones interdites à la navigation. Ces zones sont considérées comme un obstacle. La navigation à l'intérieur de ces zones est interdite.

10 LE DÉPART

10.1 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange de ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

10.2 Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le signal de départ.

10.3 La ligne de départ sera entre un mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité à l'extrémité tribord et une marque cylindrique orange à l'extrémité bâbord.

10.4 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la séquence de départ des autres courses.

10.5 Un bateau qui ne prend pas le départ dans les 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie les RCV A4 et A5.

11 PROCÉDURE DE DÉPART

Pavillon orange		1 signal sonore
Avertissement Musto	- 10'	Envoi du pavillon blanc + 1 signal sonore
Préparatoire Musto	- 09'	Envoi du pavillon P + 1 signal sonore
	- 06'	Affalé du pavillon P + 1 signal sonore long
Départ Musto et Avertissement Corsaire	- 05'	Affalé du pavillon blanc + envoi du pavillon Corsaire + 1 signal sonore
Préparatoire Corsaire	- 04'	Envoi du pavillon P + 1 signal sonore
	- 01'	Affalé du pavillon P + 1 signal sonore long
Départ Corsaire	- 00'	Affalé des pavillons D et E + 1 signal sonore

12 NOMBRE DE TOURS

12.1 Corsaire : 2 tours

12.2 Musto : 3 tours

13 L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur un bateau comité à l'extrémité bâbord et une bouée cylindrique bleue à l'extrémité tribord.

14 TEMPS LIMITE

Les bateaux ne finissant pas dans un délai de 10 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

15 RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 15.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de course. Les réclamations et les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite approprié.
- 15.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour-là, selon ce qui est le plus tard.
- 15.3 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée au plus tard 30 minutes après l'affichage de la décision. Ceci modifie la RCV 62.2.
- 15.4 Les avis des réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

16 CLASSEMENT

Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

17 RÈGLES DE SÉCURITÉ

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18 REMPLACEMENT D'ÉQUIPIER OU D'ÉQUIPEMENT

- 18.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du jury.
- 18.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'autorisation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité de course à la première occasion raisonnable.

19 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

20 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

- 20.1 Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir.
- 20.2 L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

ANNEXE A – PARCOURS À EFFECTUER

Corsaire : Start – 1 – 1a – 2 – 1a – 2 – arrivée (**2 tours**)

Musto Skiff : Start – 1 – 1a – 2 – 1a – 2 – 1a – 2 – arrivée (**3 tours**)

